Avertissements ® ILE DE FRANCE agricoles SPV

ISSN 0767 - 5542

Grandes cultures

BULLETIN N°653 DU 04 JUILLET 1991 - ENVOI N°16

POIS: Dégats bien visibles de Botrytis

MAIS: Vol important de pucerons mais pas de danger

POMME DE TERRE: Mildiou - Le risque est toujours important, la protection reste d'actualité

BETTERAVE SUCRIERE: Maladies foliaires - Quelques éléments pour préparer votre stratégie de lutte

POIS

STADE: Gousses pleines du 2ème niveau à début dessèchement.

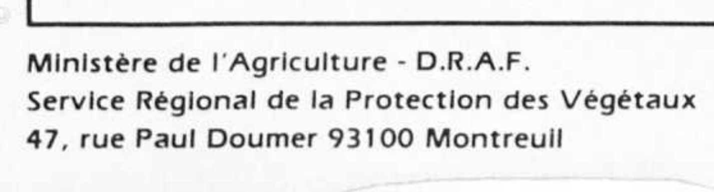
BOTRYTIS: * *Situation*: les attaques de botrytis sont bien visibles, elles sont dues aux fortes pluies qui ont favorisé le champignon et lessivé très vite les fongicides de contact.

* *Préconisation*: pour les pois les plus tardifs ou irrigués, un troisième traitement a toutes les chances d'être valorisé. Veuillez à alterner imides et BTF.

TORDEUSES: Après une légère reprise ce week-end, le vol reste faible.

--> Pas d'intervention

P89


Ministère de l'Agriculture - D.R.A.F.
Service Régional de la Protection des Végétaux
47, rue Paul Doumer 93100 Montreuil


42 87 76 71

Publication périodique CPPAP n° 536 AD
Imprimerie S.R.P.V.
Directeur Gérant : Myriam HANRION

MAIS

STADE : 8 à 10 feuilles

PUCERONS : * *Situation* : un vol très important de Sitobion avenae (pucerons des épis des céréales) a lieu sur le maïs. Ces pucerons prennent différentes couleurs: rose, jaune, orange, marron. Ils ont les pattes et les cornicules noires. On peut en trouver une centaine par pied.

* *Préconisation* : Ce puceron n'est pas nuisible sur le maïs. Ne pas intervenir.

PYRALE : Prévoir un traitement autour du 20 juillet. Pas de ponte encore détectées à ce jour.

POMME DE TERRE

MILDIOU : * *Préconisation*: le risque de mildiou est toujours élevé, maintenez la protection de vos parcelles en intervenant avec des spécialités systémiques.

NB: Il est préférable de ne pas réaliser plus de trois systémiques sur une même parcelle au cours de la campagne.

BETTERAVE SUCRIERE

MALADIES FOLIAIRES: (suite de notre bulletin N° 650 du 27 juin 1991)

- STRATEGIE DE LUTTE -

Rappel sur la localisation des maladies:

- DOMINANTE RAMULARIOSE: toute l'Ile-de-France excepté le sud de la Seine et Marne.

- DOMINANTE CERCOSPORIOSE: sud Seine et Marne (plus particulièrement les parcelles irriguées).

- ROUILLE ET OIDIUM: présents sur toute la région.

Ces maladies apparaissent dans notre région, exception faite du sud Seine et Marne la première décade d'août.

Aussi, une seule application d'un fongicide **polyvalent et rémanent** dès l'apparition des premiers symptômes est suffisante pour maintenir dans les secteurs à dominante Ramulariose, un bon état sanitaire des betteraves jusqu'à la récolte y compris pour les arrachages tardifs.

En revanche, en sud Seine et Marne où la pression de Cercosporiose est importante, il est préférable de réaliser deux applications avec des fongicides polyvalents et rémanents.
Dans ce cas la deuxième application devra avoir lieu 3 à 4 semaines après la première.

Dans tous les cas: --> Le premier fongicide sera appliqué dès l'apparition des premiers symptômes en parcelle.

--> La protection fongicide n'est plus justifiée à moins de 45 jours de la récolte.

Pour vous aider à réaliser votre stratégie de lutte contre les 4 maladies foliaires de la betterave, nous joignons à ce bulletin une fiche couleur précisant:

--> Les types de produits (polyvalents ou spécifiques) à utiliser et le nombre de traitement à réaliser selon:

* la maladie présente et,

* sa date d'apparition (tardive ou précoce).

--> La liste des spécialités autorisées sur les maladies avec leur efficacité **(rond de couleur)** et pour un certain nombre leur rémanence **(marquée par des croix)**.

NB: Nouvelle information - Dans la liste des produits ne figure pas le **PRACTIS** (propiconazole), produit de Ciba Geigy nouvellement autorisé sur l'oïdium de la betterave (essentiellement) à la dose de 200 Gr par hectare soit 2 géludoses.

Produits conseillés par notre service pour leur efficacité et rémanence:

* IMPACT R et RM

* GEYSER

* ALTO BS

* PUNCH CS

FLASH ENVIRONNEMENT

Vient de paraître ... Nouvelle tarification des demandes d'homologation.

Selon l'arrêté du 14 Mai 1991 paru au Journal Officiel du 12 Juin 1991, le montant des droits exigibles pour l'homologation des produits antiparasitaires est désormais modulé :

1) pour les produits classés très toxiques , toxiques , cancérigènes, tératogènes et mutagènes, le droit est multiplié par 5.

2) pour les produits classés nocifs , irritants et corrosifs le droit est multiplié par 3.

3) pour les produits non classés, considérés comme non accumulables dans l'environnement, le droit est divisé par 2.

Pour les autres produits, le droit est maintenu à 1.

F90

PRINCIPALES MALADIES DE LA BETTERAVE : 3 stratégies possibles... mais 1 traitement principal

CRITÈRES DE DÉCISION	JUILLET 20	30	AOÛT 10	20	30	SEPTEMBRE 10	20



Stratégie 1

- Apparition tardive des premiers symptômes de maladies
- ► Un seul traitement suffit

TRAITEMENT PRINCIPAL
COMPLEXE PARASITAIRE
Produit polyvalent

Stratégie 2

- Apparition précoce de ramulariose ou de cercosporiose selon les zones... et d'oïdium
- ► Pour couvrir la période de risques, un 2e traitement est souvent nécessaire

TRAITEMENT PRINCIPAL
RAMULARIOSE, CERCOSPORIOSE, OÏDIUM
Produit avec une bonne efficacité sur ces 3 maladies

TRAITEMENT 2
COMPLEXE PARASITAIRE
Produit polyvalent

Stratégie 3

- Apparition précoce d'oïdium
- ► Un 2e traitement sera effectué à l'apparition des autres maladies

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE
OÏDIUM
Soufre

TRAITEMENT PRINCIPAL
COMPLEXE PARASITAIRE
Produit polyvalent très efficace sur ramulariose

Dans le cas de deux traitements, ne pas utiliser la même matière active pour éviter les risques de résistance.



Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Services de la Protection des Végétaux

Stratégie élaborée en collaboration avec l'I.T.B.

MALADIES FOLIAIRES DE LA BETTERAVE : les produits de traitement

Matières actives	Spécialités commerciales	Doses spéc. par ha	Oïdium	Ramulariose	Cercosporiose	Rouille
flutriafol	**Impact**	**1 l**	● +++	● +++	○ ++	● ++
carbendazime + flutriafol	**Impact R** **Impact RM**	**1 l** **0,8 l**	● +++	● +++	○ ++	● ++
difénoconazole	**Geyser**	**0,5 l**	● ++	★ +++	○ ++	● +++
cyproconazole + fentine acétate	**Alto BS**	**2 kg**	● ++	★ +++	○ ++	● +++
flusilazol + carbendazime	**Punch CS**	**0,5 l**	● +++	● +++	○ ++	● ++
triadimenol + fentine hydroxyde	**Pennsuc**	**1 l**	● ++	★	○ +	○ ++
fentine hydroxyde + soufre	**Topsuc**	**7 l**	P +++ ○ ++	P +++ ○ ++	P ++ ○ +	
carbendazime + fenpropimorphe + mancozèbe	**Corvet CM**	**2 kg**	○ ++	○ ++	○ +	○
bitertanol	**Baycor 300 EC**	**0,8 l**	○ +	○ ++	○ +	● ++
mancozèbe	**Nombreuses spécialités**	**3200 g m.a./ha**		○	○	○
fenpropimorphe	**Corbel**	**1 l**	○ ++			
soufre micronisé	**Nombreuses spécialités**	**6000 g m.a./ha**	P ++			
carbendazime + fénarimol + manèbe	**Rimidine plus**	**2,5 kg**	○ ++		○	
fénarimol	**Rubigan 4**	**1 l**	○ ++			
carbendazime + manèbe + soufre	**Volnèbe**	**8 kg**	○ ++			
carbendazime + manèbe + soufre micronisé	**Blédor 3**	**8 kg**	○ ++			
fentine - acétate + manèbe	**Brestan 10**	**2,5 kg**		○ ++	○ +	
bénomyl	**Benlate (1)**	**0,3 kg**			○	
carbendazime	**Nombreuses spécialités (1)**	**0,3 kg**			○	
manèbe + thiophanate méthyl	**Peltar (1)**	**2 kg**			○	

(1) Produit à efficacité réduite sur Cercosporiose en situation de souches résistantes.

★ A confirmer :

Les niveaux d'efficacité et de rémanence ont été jugés sur une seule application dès l'apparition des premiers symptômes. Seuls, les produits marqués d'un P ont été traités en préventif.

Des techniques de contamination artificielle sont utilisées dans le cadre des expérimentations conduites sur Cercosporiose et Ramulariose.

EFFICACITE
- ● : très bon (> 80 %)
- ○ : bon (< 80 %)
- P : traitement préventif.

REMANENCE
- +++ : Très rémanent (> à 45 jours)
- ++ : Rémanent (30 à 45 jours)
- \+ : Moyennement rémanent (< à 30 jours).

Par manque de référence, la rémanence de certains produits n'est pas indiquée.



Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Services de la Protection des Végétaux

Liste arrêtée le 15 février 1991